



# ASSOCIATION DE SAGES-FEMMES DU TOGO (AS.SA.FE.TO)

---

Lomé, le 02/02/22

## Déclaration de consentement

Nous, Membres du Bureau National de l'Association de Sage-femme du Togo (AS.SA.FE.TO), donnons par la présente, notre consentement libre et éclairé à la candidature de "La pratique de sage-femme : connaissances, compétences et pratiques" à la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO.

Le processus de la candidature pour l'inscription de la pratique de sage-femme sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO est une démarche noble qui va consacrer l'importance du seul art aussi vieil que l'humanité : donner la vie

Les membres du bureau national se sont mobilisés pour travailler sur la documentation, base pour la justification de l'action.

La pratique sage-femme contribue au développement sur tous les plans car elle est présente sur tout le continuum de la vie. Depuis la conception jusqu'à la petite enfance, en passant par la naissance, les sages-femmes accompagnent les femmes, les sensibilisent et leur permettent de développer de nouvelles compétences liées à la parentalité. Les sages-femmes ont depuis, joué un important rôle dans la promotion des droits humains, en particulier les droits sexuels et reproductifs. La pratique de sage-femme en tant que pratique humaine constitue un héritage de connaissances et de compétences favorisant le bien-être et le bien-être. Les sages-femmes veillent au respect du déroulement des phénomènes physiologiques et mécaniques qui aboutissent à l'expulsion naturelle du produit de conception des voies génitales maternelles en fin de grossesse. Elles assurent la continuité des soins à la mère et au nouveau-né dans les suites après accouchement, tout en s'appuyant sur des données probantes, des connaissances empiriques et traditionnelles, ainsi que sur l'intuition.

Les sages-femmes togolaises sont formées depuis la création de la première école en 1964 sur la base d'un curriculum bâti sur les compétences, normes et standard de la Confédération internationale des sages-femmes (ICM), relayé par le curriculum harmonisé de l'Organisation Ouest Africaine de Santé (OOAS), donnant droit au diplôme d'Etat avec une licence professionnelle en vue de la pratique de l'élément.

---

*Association enregistrée sous N° 0354/MISG du 14 Août 2003*

*Récépissé N° 0754/MATDCL – SG – DLPAP – DOCA du 28/07/2011*

*Adresse Siège : Angle Boulevard du HAHO et route TOGO 2000 Kégué à Tokoin Hédzranawoé*

**B.P.: 20043 LOME -TOGO Tél : (00228) 90 02 06 39 / 97 07 05 80 / 24 42 67 23 ou 9146 85 06 / 22 21 46 70**

**Site Web: [www.assafeto.tg](http://www.assafeto.tg) E-mail: [ad\\_heloise@yahoo.fr](mailto:ad_heloise@yahoo.fr) / [assafeto@yahoo.fr](mailto:assafeto@yahoo.fr)**



# ASSOCIATION DE SAGES-FEMMES DU TOGO (AS.SA.FE.TO)

Beaucoup de travail a été réalisé et a permis l'identification des différentes pratiques qui étaient utilisées dans le pays grâce à nos antennes régionales.

Nous évoluons dans le processus aux côtés d'autres pays qui se battent pour la même cause.

Le présent consentement engage les membres suivants du Bureau National AS.SA.FE.TO. Il s'agit de :

Mesdames

- Héloïse Adjowa ADANDOGO D'ALMEIDA : Présidente Nationale ASSAFETO, Présidente régionale FASFAP (Fédération des Associations de Sages-femmes d'Afrique Francophone)
- Virginie Bessi BAHOUNDE MENSSA : Vice-présidente
- Mariane Piyialo DJAFALO BOULOUFEI : Secrétaire générale
- Sylvie AWOUSSE : Secrétaire générale adjointe
- Prudence Nadou LAWSON : Trésorière générale
- Marceline Poovi AMENUNVE EUZEBIO : Trésorière générale adjointe
- Christine Akouavi AKAKPO ADJANGBA : Secrétaire chargée à l'organisation
- Georgine Akpé SOLLEN ADJAMAH : Conseillère
- Constance JIDIDAR : Conseillère



Association de Sages-Femmes  
AS.SA.FE.TO  
Togo

Mme ADANDOGO Adjowa Hel  
Epse d'ALMEIDA

Association enregistrée sous N° 0354/MISG du 14 Août 2003

Récépissé N° 0754/MATDCL – SG – DLPAP – DOCA du 28/07/2011

Adresse Siège : Angle Boulevard du HAHO et route TOGO 2000 Kégué à Tokoin Hédzranawoé

B.P.: 20043 LOME -TOGO Tél : (00228) 90 02 06 39 / 97 07 05 80 / 24 42 67 23 ou 9146 85 06 / 22 21 46 70

Site Web: [www.assafeto.tg](http://www.assafeto.tg) E-mail: [ad\\_heloise@yahoo.fr](mailto:ad_heloise@yahoo.fr) / [assafeto@yahoo.fr](mailto:assafeto@yahoo.fr)

Nom de l'organisation/institution : Sections Régionales ASSAFETO

S/C DRS Savanes BP : 45

### **Déclaration de consentement**

Nous,

Présidentes Régionales de l'Association des Sages-Femmes du Togo (Savanes, Kara, Centrale, Plateaux et Maritime), donnons par la présente notre consentement libre, préalable et éclairé à la candidature de "**La pratique de sage-femme : connaissances, compétences et pratiques**" à la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Depuis la nuit des temps, l'art d'assister les femmes en âge de procréer à donner la vie a toujours existé dans toutes les cultures. La pratique sage-femme a commencé dans nos contrées par la transmission empirique des compétences de mère en fille ou de belle mère à belle fille. Cette pratique a aidé à sauver les femmes et leurs nouveaux nés en couche à domicile, tant qu'il n'y avait pas d'unité sanitaire périphérique rendant difficile l'accessibilité aux soins en maternité. Les femmes âgées, pétries de sagesse et d'expériences avérées étaient identifiées et investies par leurs paires. Ce sont elles qui se chargeaient de conduire les accouchements et le suivi de la mère et de son bébé.

Pour sauvegarder cette pratique de sage-femme, les premières accoucheuses ont transmis leurs connaissances et compétences à la génération future. Des mesures ont été aussi prises pour un renforcement des compétences de ces accoucheuses traditionnelles afin d'assurer un minimum de sécurité des soins qu'elles offrent, suite à leur recensement par zone. Une dotation en petit matériel facile à entretenir suivait la formation et permettait de bien servir leur communauté.

Aujourd'hui avec la modernisation et l'évolution de la science ces accoucheuses ont été transformées en coach pour le suivi des femmes enceintes dans leur communauté servant ainsi de relais pour les références. Leur rôle est d'accompagner les femmes dans les formations sanitaires. Le résultat de cette conversion des accoucheuses dans les villages a été très positif marquée par la réduction des accouchements à domicile

De 1964 à nos jours (55ans), il est instituée au Togo, une formation initiale et continue de la pratique de sages-femmes dans les écoles de formation de sages-femmes. Ainsi chaque année de nouvelles sages -femmes formées et diplômées sortent et exercent la pratique de sages -femmes

Concernant la communication, l'information et la sensibilisation sont orales de bouche à oreille dans la communauté. Des causeries au cours des consultations prénatales et en stratégies avancées

Dapaong, le 30 janvier 2022.

Pour les présidentes Régionales ASSAFETO:

Nom: BILANTE NABOUDJA Arézouma

Titre: Présidente régionale, Savanes

Signature:



Adresse : email, [veroniquedjobo@yahoo.fr](mailto:veroniquedjobo@yahoo.fr) Tél : 90 08 47 88/ 98 68 69 45

Nom: KAMA Justine

Titre: Présidente régionale, Kara

Date: 30 janvier 2022

Signature: Justine

Nom: BAZA –TRAORE Arézouma:

Titre: Présidente régionale Centrale

Date: 30 janvier 2022

Signature: Arézouma

Nom: KASSIME Bintou

Titre: Présidente Régionale Plateaux

Date: 30 janvier 2022

Signature Bintou

Nom: AGBEHONOU Bella

Titre: Présidente Régionale Maritime

Signature: Bella

## ECOLE NATIONALE DE SAGES-FEMMES DE LOME

Située à Tokoin Hôpital sur le Bouvard du 30 août, contiguë au Centre Hospitalier  
Universitaire Sylvanus Olympio

08 BP : 8393 – Lomé-TOGO, Tél : (00228) 22 21 46 70, E-mail : ensflometg@yahoo.fr

### **Déclaration de consentement**

Nous, Poovi NOUWODJRO, formatrice à l'Ecole Nationale de Sages-Femmes de Lomé, donnons par la présente notre consentement libre, préalable et éclairé à la candidature de "La pratique de sage-femme : connaissances, compétences et pratiques" à la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO.

L'annonce de la proposition de la candidature de " La pratique de sage-femme" sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO, a été reçue avec un grand enthousiasme. Depuis nous avons travaillé sur la documentation, la base pour la justification de l'action.

Cette pratique est associée à l'Autonomie des femmes, car les sages-femmes instruisent les femmes, les sensibilisent et leur permettent le développement de nouvelles compétences liées à la parentalité. Les sages-femmes ont depuis joué un rôle important dans la promotion des droits humains, en particulier des droits sexuels et reproductifs des femmes. Les sages-femmes peuvent jouer un rôle local important en tant que porteuses de sagesse et promotrices de reconnaissance et d'identité de groupe au sein de leurs communautés. La pratique de sage-femme en tant que pratique humaine constitue un héritage de connaissances et de compétences favorisant le bien-être des femmes, des bébés, des enfants et des familles. Les sages-femmes assurent la continuité des soins et un soutien individuel pour un meilleur résultat pendant les processus naturels de la grossesse, de l'accouchement et de la période post-partum (la période qui suit la naissance), tout en s'appuyant sur des recherches fondées sur des preuves, des connaissances empiriques et traditionnelles, ainsi que sur l'intuition.

Les connaissances et les compétences liées à la pratique de sage-femme sont souvent transmises par le biais de l'éducation formelle, comme l'apprentissage académique sur la base d'un programme d'études, parfois développé à partir des normes et des compétences fournies par l' Organisation Ouest Africaine de Santé et la Confédération internationale des sages-femmes (ICM).

Au Togo, pour devenir sage-femme diplômée d'État avec une Licence professionnelle, les personnes souhaitant pratiquer cet élément au niveau national doivent être titulaires et présenter un diplôme de troisième cycle et se présenter à un concours national, puis être formées dans les écoles de santé placées sous tutelles de l'enseignement supérieur qui dispense une formation initiale de trois ans, reconnue par l'État

Nous avons aussi travaillé pour l'identification des différentes pratiques qui étaient utilisées dans le pays en rédigeant des questionnaires et en élaborant les termes de références de l'activité et en participant à la collecte.

La Conférence générale de l'UNESCO a adopté en 2003, à sa 32e session, la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. L'adoption de la Convention a marqué un soubassement de l'évolution des politiques internationales de promotion de la diversité culturelle, car, pour la première fois, la communauté internationale reconnaissait la nécessité de soutenir un type de manifestations et d'expressions culturelles qui n'avait jusque-là pas bénéficié d'un cadre légal et programmatique de cette ampleur.

Pour le moment, nous avons travaillé avec l'association de sages-femmes de l'Allemagne. Nous envisageons travailler avec les autres pays de la sous région tel que le Nigéria.

NOUWODJRO Poovi

Sage-femme d'Etat, Formatrice à l'Ecole Nationale de Sages-Femmes de Lomé

[Cathy17ali@yahoo.fr](mailto:Cathy17ali@yahoo.fr)

00 228 90185537

